

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SOIXANTE-CINQUIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 4 mars 1980, à 10 h 30.

Président : M. Yu Pei-Wen (Chine)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. BENYAMINA

Allemagne, République fédérale d' : M. G. PFEIFFER  
M. H. MÜLLER

Argentine : M. A. DUMONT  
Mlle N. FREYRE PENABAD

Australie : M. A. BEHM  
Mme M. WICKES  
M. P. NOLAN

Belgique : M. A. ONKELINK  
M. P. BERG  
M. J.-M. NOIRFALISSE

Birmanie : U NGWE WIN

Brésil : M. C.A. de SOUZA E SILVA  
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. P. VOUTOV  
M. I. SOTIROV  
M. P. POPTCHEV  
M. K. PRAMOV

Canada : M. D.S. McPHAIL  
M. J.T. SIMARD  
M. C. SIROIS

Chine : M. YU PEI-WEN  
M. LIANG YU-FAN  
M. YANG HU-SHAN  
M. LIANG DE-FEN  
Mme GE YU-YUN  
M. XU LIU-GEN

Cuba : M. L. SOLA VILA  
Mme V. BOROWDOSKY JACKIEWICH

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Egypte :  
H. O. EL-SHAFEI  
M. M. EL-BARADEI  
M. N. FAHMY

Etats-Unis d'Amérique :  
M. C. FLOWERREE  
M. G.M. SEIGNIOUS  
M. A. AKALOVSKY  
M. J. CALVERT  
M. M. DALEY  
Mme B. MURRAY  
M. P. SAIGADO  
M. M. SANCHES  
Mme S. FLOOD

Ethiopie :  
M. F. YOHANNES

France :  
M. J. de BEAUSSE  
M. H. COUTHURES

Hongrie :  
M. I. KOMIVES  
M. C. GYORFFY

Inde :  
M. C.R. GHAREKHAN  
M. S. SARAN

Indonésie :  
M. M. SIDIK  
M. I.M. DAMANIK  
M. HARYOMATARAM  
M. H.M.U. SILABAN

Iran :  
H. D. AMERI

Italie :  
M. V. CORDERO di MONTEZEMOLO  
M. H. MORENO  
M. C. FRATESCHI  
M. F. de LUCA

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Japon : M. Y. OKAWA  
M. T. NONOYAMA  
M. R. ISHII  
H. M. MIYATA

Kenya : M. C.G. MAINA  
H. S. SHITEMI  
M. G. MUNIU

Maroc : M. H. CHRAIBI

Mexique : H. A. GARCÍA ROBLES  
M. M.A. CÁCERES

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG  
H. L. BAYART

Nigéria : M. O. ADENIJI  
H. T.O. OLUMOKO  
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan :

Pays-Bas : H. R. FEIN  
H. H. WAGENMAKERS

Pérou :

Pologne : M. B. SUJKA  
M. H. PAC  
M. J. CIALOWICZ

République démocratique allemande : M. G. HERDER  
M. H. GRACZYNSKI  
H. KAULFUSS

Roumanie : M. C. ENE  
M. T. MELESCANU

Royaume-Uni : M. N.H. MARSHALL

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Sri Lanka : M. I.B. FONSEKA

Suède : M. C. LIDGARD  
M. L. NORBERG  
M. S. STROITBÄCK

Tchécoslovaquie : M. H. RŮŽEK  
M. P. LUKEŠ  
M. E. ZÁPOTOCKY

Union des Républiques socialistes  
soviétiques : M. Y.K. NAZARKINE  
M. V.I. OUSTINOV  
M. A.I. TIOURENKOV  
M. E.K. POTYARKINE  
M. Y.P. KLIOUKINE  
M. O.M. LIHSOV

Venezuela : M. A.R. TAYLHARDAT  
Mme R. MUGICA de ADAMES

Yougoslavie : M. D. DJOKIĆ

Zaïre : M. KALONJI THSIKALA KAKWAKA

Secrétaire du Comité du désarmement  
et Représentant personnel du  
Secrétaire général : M. R. JAIPAL

Le PRESIDENT (Chino) (a parlé en chinois; traduit de l'anglais) : La délégation chinoise prend aujourd'hui, conformément au Règlement intérieur, la présidence du Comité du désarmement. Conscients des lourdes responsabilités qui nous incombent, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour y faire face de notre mieux avec la coopération des membres du Comité du désarmement. Le Président sera toujours disponible pour des contacts et des consultations avec les membres du Comité et je compte bien avoir avec eux d'utiles échanges de vues qui nous permettront d'accomplir efficacement les tâches qui nous attendent.

Avant de commencer nos travaux, je voudrais exprimer au représentant du Canada, M. l'Ambassadeur Donald McPhail, ma gratitude et, j'en suis certain, celle de tous les membres du Comité, pour la façon dont il a conduit nos débats pendant le mois de février. En moins d'un mois, il a pu amener le Comité à adopter l'ordre du jour pour 1980, et à faire d'importants progrès sur plusieurs questions capitales concernant le programme du travail du Comité et la création de Groupes de travail spéciaux pour divers points de l'ordre du jour. Il s'est acquitté de sa tâche avec patience, compréhension, dynamisme et diplomatie, ce qui nous a permis d'aller de l'avant pendant la courte période de sa présidence. Il a rendu ma tâche beaucoup plus facile par l'exemple qu'il a donné et que j'essaierai de suivre. Je suis certain que les résultats de sa présidence efficace se feront sentir dans les décisions que le Comité pourra être amené à prendre au cours du mois de mars.

Je tiens aussi à souhaiter chaleureusement la bienvenue à M. Hartenson, Sous-Secrétaire général, Centre du Désarmement, qui est présent à cette séance plénière. En outre, je voudrais exprimer ma gratitude à M. l'Ambassadeur Jaipal et à ses collègues du Secrétariat. Les progrès que nous accomplirons au cours de nos débats seront inséparables des efforts qu'ils feront. Je suis certain que M. l'Ambassadeur Jaipal me fournira le même précieux concours qu'il a apporté à mon prédécesseur.

Vous vous rappelez qu'à la réunion officieuse du vendredi 29 février 1980, le Comité était convenu de consacrer la semaine commençant le 3 mars à l'examen du point 1, "Interdiction des essais nucléaires", et du point 4, "Armes chimiques", ainsi qu'aux questions concernant la création de groupes de travail spéciaux et le programme du travail du Comité.

Je vais donc me conformer à cette procédure.

II. IIACPHAIL (Canada) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence et de vous adresser personnellement et au nom de ma délégation mes vœux de succès pour le mois de mars. Je tiens aussi à vous remercier des paroles très aimables que vous avez prononcées au sujet de ma présidence pendant le mois de février et à rendre un hommage particulier au travail de M. l'Ambassadeur Jaipal et de ses collaborateurs qui, vous le savez, m'ont très étroitement secondé. Vous n'ignoriez naturellement pas que les remerciements que vous m'avez adressés auraient dû, en fait, aller à M. l'Ambassadeur Jaipal. Je désire aussi remercier tous les membres du Comité de la coopération qu'ils m'ont apportée dans des conditions qui furent parfois, difficiles, mais à d'autres moments le furent moins.

Je voudrais aujourd'hui présenter quelques observations au nom de mon gouvernement sur la question de l'arrêt des essais nucléaires qui, ainsi que le Président vient de le dire, est le premier point inscrit à notre programme de travail pour cette semaine. C'est une question qui revêt un intérêt capital pour mon gouvernement et pour d'autres, comme l'a indiqué le mois dernier ma délégation dans sa déclaration en séance plénière.

Trois principaux arguments ont été avancés en faveur d'une interdiction des essais nucléaires : elle aurait pour effet de limiter la mise au point de nouvelles armes nucléaires par les Etats dotés d'armes nucléaires, d'empêcher efficacement les Etats non dotés d'armes nucléaires de mettre complètement au point de telles armes et de démontrer que les grandes puissances militaires sont résolues à empêcher totalement la prolifération des armes nucléaires. Mon gouvernement a exprimé l'opinion que si l'on voulait réaliser le dernier objectif il convenait également de s'entendre sur d'autres mesures, telles qu'une interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement. Nous avons dit qu'un ensemble de mesures de ce genre, dont aucune n'impliquait un désarmement véritable, contribuerait à "asphyxier" toute nouvelle concurrence en matière d'armes stratégiques. Comme l'a déclaré M. Trudeau, en 1978, à la session extraordinaire sur le désarmement, "une complète interdiction des essais imposera une limite qualitative appréciable à la production de nouvelles armes nucléaires". A notre avis, cette interdiction faciliterait la conclusion d'un accord sur une réduction plus substantielle des armes nucléaires : celle des ogives elles-mêmes.

Cependant, nous continuons de penser que l'interdiction complète des essais nucléaires serait importante par elle-même, pour les raisons susmentionnées. De fait, on observe une augmentation des essais nucléaires, ce qui laisse penser

(H. MacPhail, Canada)

que ces essais sont jugés utiles pour la mise au point de nouvelles armes nucléaires. Le jour viendra peut-être où il n'en sera plus de même, mais tel est le cas actuellement. L'interdiction des essais limiterait le développement de nouvelles armes nucléaires.

La doctrine de la dissuasion nucléaire est une réalité de notre temps. Un équilibre militaire stable est préférable à des situations dans lesquelles l'une des parties aurait un avantage marqué sur l'autre. Selon les informations reçues, le rapport stratégique global entre les Etats-Unis et l'URSS est à peu près égal. La conclusion entre ces deux pays d'un accord mettant fin aux essais leur donnerait sans nul doute à tous deux une plus grande assurance du maintien de cette situation.

Néanmoins, cette assurance ne peut être fondée que sur des mesures de vérification permettant de détecter les explosions nucléaires. Je n'ai pas l'intention d'explorer cette question pour le moment. Nous estimons qu'il convient de développer davantage le système d'échange de données sismiques internationales, et si possible de l'expérimenter, sans attendre la conclusion des négociations trilatérales. Il semble que le nombre d'Etats disposés à y participer soit suffisant pour rendre cette expérience utile.

L'un des principaux objectifs de l'interdiction complète des essais nucléaires est de renforcer le système de non-prolifération des armes nucléaires et d'inciter davantage les Etats à adhérer au Traité sur la non-prolifération. Cet objectif sera difficile à atteindre sans l'adhésion de tous les Etats dotés d'armes nucléaires. En même temps, nous apprécions à sa juste valeur l'argument selon lequel un accord de cessation des essais tendrait à geler la situation en faveur des deux Etats qui possèdent de loin les plus vastes arsenaux nucléaires. C'est pourquoi nous avons insisté pour que ces deux Etats consentent à cesser leurs essais pendant une période de temps raisonnable, afin de créer les conditions nécessaires pour rendre l'adhésion au Traité intéressante pour les autres Etats dotés d'armes nucléaires.

Dans l'intervalle, on attendrait de ces mêmes Etats qu'ils poursuivent leurs négociations sur d'autres questions intéressant le désarmement nucléaire, en particulier l'établissement de nouvelles limitations des armes nucléaires stratégiques. Il serait alors rationnel, à notre avis, que tous les Etats adhèrent à une interdiction des essais dans le contexte de véritables mesures de désarmement nucléaire; ce traité ne deviendrait pas automatiquement caduc, mais prévoirait une conférence de révision et la possibilité d'une reconduction.



(II. MacPhail, Canada)

Au stade actuel, on peut légitimement se demander quel est le rôle exact que le Comité du désarmement peut aujourd'hui jouer dans l'élaboration d'une interdiction complète des essais. Certes, d'une façon générale, il est chargé de la négociation d'un tel traité, qui constitue depuis un certain nombre d'années l'une des tâches les plus urgentes des négociations multilatérales sur le désarmement. Par ailleurs, des négociations trilatérales, dont on ne saurait nier la difficulté, sont actuellement en cours sur cette question. À court terme, les négociations engagées entre certaines puissances dotées d'armes nucléaires peuvent paraître entraver les travaux du Comité (bien que l'on puisse également soutenir l'inverse); mais dans une perspective plus éloignée, ces négociations séparées devraient faciliter notre tâche, puisqu'il est essentiel, pour parvenir à un accord sur cette question, que les grandes puissances nucléaires soient d'accord quant au fond sur les dispositions à inclure dans un traité.

Nous nous associons donc à ceux qui continuent d'insister pour que la proposition commune qu'on nous promet depuis longtemps sur cette question soit déposée dès que possible. Cependant, nous pensons qu'en attendant le Comité a un rôle positif important à jouer. Pour être effective, une interdiction des essais nucléaires exige l'élaboration d'un certain nombre de mesures d'application. C'est ainsi que la création d'un système de vérification internationale présente une importance capitale, et dans ce contexte, nous estimons que le Comité peut et doit commencer d'élaborer sans délai le cadre institutionnel nécessaire à un tel système. C'est déjà ce qu'a suggéré Sir James Plimsoll le 5 février, et nous recommandons au Comité de suivre et de développer cette proposition. Nous estimons qu'elle constitue un moyen utile d'établir les arrangements qu'exige la mise en oeuvre d'un tel traité et nous ne voyons aucune raison pour que le Comité ne commence pas dès maintenant à s'occuper de telles questions.

Un traité d'interdiction des essais nucléaires comporte de nombreux aspects. Certains font actuellement l'objet de négociations entre les trois puissances dotées d'armes nucléaires, et le Comité ne pourra les aborder qu'à une date ultérieure. Néanmoins, d'autres aspects, qui sont peut-être aussi examinés dans le cadre des négociations trilatérales, pourraient faire parallèlement l'objet d'un examen de la part de notre Comité. C'est ainsi que nous pourrions envisager les mécanismes susceptibles de promouvoir l'application des dispositions du traité et d'en assurer le respect. Ce n'est là qu'une faible partie des aspects dont notre Comité pourrait s'occuper sans porter préjudice aux négociations qui se dérouleraient en d'autres instances. Nous estimons même que ces travaux du Comité contribueraient à accélérer l'élaboration d'un Traité, lorsqu'une proposition commune aurait été présentée. Nous espérons donc

(M. Macphail, Canada)

que ces suggestions seront accueillies de façon positive par les membres de notre Comité et qu'il sera possible de définir par consensus à la présente session le rôle pratique et utilitaire qui incombe au Comité dans les négociations engagées pour mener à bien la tâche complète que représente l'élaboration globale d'un traité d'interdiction des essais nucléaires.

Le PRESIDENT (Chine) (a parlé en chinois; traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Canada de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a prononcées à mon intention.

M. BEHRI (Australie) (traduit de l'anglais) : La conclusion rapide d'un accord multilatéral d'interdiction complète des essais est l'une des pierres angulaires de la politique australienne en matière de contrôle des armements et de désarmement. Notre attitude en ce qui concerne la conclusion prochaine d'un arrangement trilatéral d'interdiction complète des essais et sa transformation à bref délai en traité multilatéral est bien connue. Elle a été exposée clairement et sans ambiguïté dans un certain nombre d'organes internationaux ces dernières années, et nous n'avons nul besoin de l'exposer une nouvelle fois en détail. Je voudrais simplement rappeler que la question de l'interdiction complète des essais a fait l'objet d'une attention toute particulière dans la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Australie, M. Andrew Peacock, lorsque le Comité du désarmement a commencé ses travaux l'année dernière.

M. Peacock a dit :

"Parmi les tâches du Comité, il en est une capitale, l'élaboration d'un traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux naturels, qui doit retenir son attention au plus tôt. L'Australie est d'avis que le Comité pourrait, avant même que cet accord lui soit présenté, commencer par s'occuper des aspects techniques et opérationnels du fonctionnement d'un réseau international de détection sismique. C'est indispensable si l'on veut qu'il existe une possibilité qu'un système international de contrôle soit en service au moment où le Comité aura achevé la rédaction d'un traité multilatéral d'interdiction complète des essais nucléaires. Un tel traité largement accepté sera une étape importante vers la limitation des armements et le désarmement. Il fera obstacle tant à la propagation des armes nucléaires qu'à l'expansion des arsenaux nucléaires existants. Il contribuera à accroître la confiance entre les Etats de toutes les régions du monde. Enfin, il donnera l'occasion de compléter les modalités de contrôle international du genre de celles qui figurent dans le Traité sur la non-prolifération nucléaire."

En plus de ces observations, la délégation australienne a fait l'année dernière deux importantes déclarations sur l'interdiction complète des essais dans lesquelles elle a de nouveau exprimé le désir que des progrès soient réalisés rapidement. En s'efforçant de concrétiser nos espoirs de parvenir à une interdiction complète des essais et de rapprocher de sa conclusion un instrument multilatéral d'interdiction complète des essais, l'Australie a fortement mis l'accent sur cette question, tant ici qu'en d'autres instances. Nous avons joué un rôle déterminant dans la mise au point de la résolution sur cette interdiction à la dernière session de l'Assemblée générale.

Puisque le Comité du désarmement bénéficie maintenant de la participation active des cinq Etats dotés d'armes nucléaires, cette résolution (54/75) assume une importance particulière. C'est la première résolution sur l'interdiction complète des essais que l'Assemblée générale des Nations Unies ait adoptée sans aucune opposition. S'il est vrai que deux Etats, tous deux dotés d'armes nucléaires et tous deux membres du Comité du désarmement, se sont abstenus, l'absence de vote négatif a été une claire indication d'une part de la faveur de plus en plus grande que rencontre l'idée d'un traité d'interdiction complète des essais et d'autre part du désir de plus en plus vif de la communauté internationale de voir tous les Etats cesser complètement leurs essais d'armes nucléaires.

Au troisième paragraphe du dispositif de la résolution 54/75, l'Assemblée générale exprime la conviction de la communauté mondiale que le progrès dans les négociations du Comité du désarmement est un élément essentiel pour empêcher la prolifération tant verticale qu'horizontale des armes nucléaires. Etant donné que la poursuite des efforts en vue d'empêcher la prolifération des armes nucléaires est l'une des grandes préoccupations du Comité, nous réitérons notre opinion que le Comité ne doit ménager aucun effort pour réaliser le progrès que demande la résolution 54/75.

Au quatrième paragraphe du dispositif de la résolution 54/75, l'Assemblée prie le Comité du désarmement d'engager à titre hautement prioritaire des négociations en vue de la conclusion d'un traité interdisant à tout jamais toutes les explosions expérimentales nucléaires par tous les Etats. L'Australie désire que ces négociations commencent le plus tôt possible.

La conclusion d'un instrument multilatéral d'interdiction complète des essais exige la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires. Nous n'ignorons pas que deux Etats dotés d'armes nucléaires ont fait savoir qu'ils ne sont toujours pas en mesure de négocier sur le texte d'un traité d'interdiction complète. Nous espérons qu'ils verront bientôt la possibilité de se joindre aux négociations à cet effet. Cependant, nous n'ignorons pas non plus que trois des Etats dotés d'armes nucléaires sont actuellement engagés dans d'actives négociations.

(M. Behm, Australie)

Les négociations trilatérales sur l'interdiction complète des essais se poursuivent depuis plusieurs années. Nous croyons savoir que des progrès considérables ont été déjà réalisés, mais aussi qu'un certain nombre de questions restent à résoudre, et nous encourageons certainement ces trois Etats à poursuivre activement leurs travaux en vue de parvenir dès que possible à un texte final. Nous reconnaissons qu'ils mènent leurs négociations de bonne foi et qu'ils désirent également parvenir à une conclusion positive dès que possible. Nous espérons qu'un texte final pourra être soumis au Comité du désarmement sans retard dès qu'il aura été adopté par les parties aux négociations trilatérales.

Certains pays ont suggéré que, dans l'intervalle, le Comité du désarmement poursuive son action et négocie un instrument multilatéral d'interdiction complète des essais quoi qu'il en soit de la poursuite des négociations trilatérales et sans en attendre la conclusion. Plusieurs pays ont même émis l'opinion que la participation des trois puissances négociatrices n'est pas réellement nécessaire en ce moment. Dans sa déclaration du 5 février, Sir James Plimsoll a souligné que cette position est tout à fait irréaliste. Le Comité du désarmement ne peut négocier une interdiction effective des essais nucléaires sans la participation des trois puissances négociatrices. Le rôle du Comité du désarmement est de faciliter le progrès, et non d'y mettre obstacle.

Ma délégation s'associe bien volontiers aux remarques faites ce matin par le distingué représentant du Canada, M. l'Ambassadeur McPhail. A notre avis, il est très important que le Comité du désarmement détermine précisément quel est son rôle dans l'élaboration d'une interdiction complète des essais, et le fasse aussi rapidement que possible. L'élaboration d'une interdiction complète des essais est la priorité la plus élevée pour le Comité, et sa réalisation exigera, à notre avis, une étude très soignée et très approfondie.

Il est à notre avis très important qu'en discutant de la façon de mener des négociations sur un instrument multilatéral d'interdiction complète des essais, le Comité ne gêne en rien les délicates négociations que mènent actuellement le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'Union soviétique. Dans ces négociations, la sécurité de ces trois importants Etats est une question essentielle. Et de même qu'ils ont la responsabilité de réduire la menace d'une guerre nucléaire et d'éliminer les armements nucléaires, nous avons collectivement la responsabilité de faire en sorte que la sécurité d'aucun Etat ne soit affectée. Dans la réalisation de ses objectifs concernant l'interdiction complète des essais, le Comité du désarmement doit agir collectivement. En tant que partie au processus de négociation d'un tel traité, nous devons agir de concert.

(M. Behm, Australie)

Ainsi que je l'ai déjà dit, nous attachons la priorité la plus élevée à une interdiction complète des essais, mais nous estimons qu'en nous acquittant de notre rôle dans la négociation d'une telle interdiction, nous devons prendre en considération tous les facteurs qui entrent en jeu. Nous pensons d'autre part que le Comité doit prendre dûment en compte les suggestions que nous avons faites, et nous souhaitons vivement connaître les réactions des autres membres du Comité à nos suggestions et à celles du Canada, comme à celles que nous allons sans doute entendre à mesure que nous poursuivons l'examen de cette question.

Le PRESIDENT (Chine) (a parlé en chinois; traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Australie de sa déclaration et de ses aimables paroles à mon égard.

M. PFEIFFER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous souhaiter la bienvenue en votre qualité de Président du Comité du désarmement pour le mois de mars. Ma délégation se réjouit à la perspective de pouvoir coopérer avec vous, Monsieur le Président; bien que nous n'ayons pas encore adopté officiellement notre programme de travail, nous commençons nos délibérations sur les points de l'ordre du jour par l'interdiction complète des essais. Ma délégation espère que d'autres projets pourront être réalisés grâce aux contributions qui seront sans doute faites au cours du débat entamé ce matin et qui, à mon avis, s'annonce assez prometteur.

J'aimerais maintenant m'arrêter sur une question particulière dans ce domaine, celle des activités futures du Groupe d'experts sismologues. Le Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques a été créé en 1976. Sa mission était de recommander des mesures pouvant faire partie du système mondial de contrôle pour vérifier le respect d'un traité interdisant les essais nucléaires. Deux rapports de fond ont déjà été présentés au Comité.

Du 11 au 15 février 1980, le Groupe a tenu sa neuvième session officielle sous la présidence de M. Ulf Ericsson qui, dans son rapport oral au Comité du désarmement le 19 février 1980, a déclaré qu'en vertu de son nouveau mandat, la principale tâche du Groupe de travail dans la prochaine phase de ses travaux serait de rassembler, résumer et évaluer les nouvelles informations et données d'expérience fournies par des recherches nationales effectuées dans des domaines relevant de sa compétence.

(M. Pfeiffer, République fédérale d'Allemagne)

Comme suite à une suggestion figurant dans le document de travail suédois (SW/GSE/27), le Groupe spécial a été d'ores et déjà informé de l'organisation possible d'un atelier à l'observatoire de Gräfenberg près d'Erlangen (République fédérale d'Allemagne). Cet atelier serait comparable aux réunions similaires organisées en Suède et au Japon.

Le principal objet de l'atelier de Gräfenberg est de faire la démonstration de procédures permettant d'obtenir les données souhaitées dans les diverses stations dans des conditions qui correspondent au nouveau mandat indiqué dans le document CRP/62.

De l'avis du Groupe de travail, toutes les stations participantes du réseau devraient être équipées de sismographes modernes capables d'enregistrer en continu les données sismiques sous forme numérique. Comme on ne dispose jusqu'ici que d'une expérience limitée en matière de traitement courant de données numériques, mon Gouvernement estime que l'organisation d'un atelier à l'observatoire de Gräfenberg serait utile et pourrait fort bien s'inscrire dans le programme de travail du Groupe d'experts. Je peux à cet égard citer un passage du deuxième rapport du Groupe qui "considère comme très souhaitable la mise au point d'une méthode d'extraction automatique des paramètres sismiques et recommande la poursuite des travaux par le Groupe en vue d'élaborer des procédures normalisées dans ce domaine".

Pendant la durée de l'atelier en République fédérale d'Allemagne, les participants auront la possibilité d'utiliser réellement le matériel en travaillant sur de véritables sismogrammes. L'expérience ainsi acquise pourrait être utile pour la suite des débats sur les procédures opérationnelles normalisées dans les stations du réseau envisagé. Ma délégation présentera sous peu un document de travail donnant quelques détails plus techniques sur l'atelier proposé.

Mon Gouvernement a le plaisir d'inviter les délégués et experts sismologues de tous les Etats participant aux travaux du Comité du désarmement ou du Groupe spécial d'experts scientifiques, ou des deux. L'atelier aura lieu à l'occasion de la prochaine réunion du Groupe spécial, qui doit se tenir à Genève du 7 au 18 juillet 1980. Les dates retenues pour cet atelier sont donc les 3, 4 et 5 juillet 1980.

Ma délégation souhaite que les délégations lui indiquent le nombre de participants dès que possible et avant le 31 mars au plus tard. Des renseignements plus détaillés sur le calendrier et le programme de travail seront directement communiqués aux participants.

Le PRESIDENT (Canada) (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République fédérale d'Allemagne pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

M. SHITEII (Kenya) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aurai deux déclarations à faire, la première au nom de ma délégation, la seconde au nom du Groupe des 21.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter, au nom de ma délégation, de votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour le mois de mars. Je vous souhaite le plus grand succès dans l'exercice de vos fonctions où je puis vous assurer de l'appui de ma délégation. Je désire aussi exprimer la reconnaissance de ma délégation au Président sortant, M. l'Ambassadeur McPhail, pour le tact et la compétence dont il a fait preuve dans la conduite des travaux du Comité durant le mois de février.

Le moment est opportun pour jeter un regard en arrière et faire le point sur ce que nous avons pu accomplir pendant le premier mois de la session de printemps. Nous nous sommes mis d'accord sur la liste complète des questions à inscrire à l'ordre du jour, ce qui montre l'importance que toutes les délégations attachent à ces questions. Celles-ci répondent, dans le contexte du mandat du Comité, aux préoccupations les plus pressantes de l'humanité tout entière. S'il nous a fallu tant de temps pour parvenir à un consensus, c'est que nous sommes pleinement conscients de la gravité du mandat assigné au Comité et que nous sommes prêts à consacrer les plus sérieux efforts à l'examen et à l'analyse de toutes les propositions dont nous sommes saisis, de sorte que seules les questions que nous sommes convenus de traiter figurent à l'ordre du jour.

Nous nous sommes donc engagés à concentrer nos efforts sur les points de l'ordre du jour que nous avons approuvé par consensus. Il nous sera ensuite plus facile de nous mettre d'accord sur la manière de traiter ces questions. Le Groupe des 21, dont ma délégation a l'honneur de faire partie a expliqué sans ambiguïté sa position sur la création et sur le mandat des groupes de travail. Il a souligné, selon ses propres termes, que "tous les groupes de travail devraient avoir pour objectif ultime et comme mandat essentiel d'entreprendre des négociations concrètes en vue de la mise en oeuvre des mesures que prévoit et appelle le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement".

Le Groupe des 21 a proposé la création de cinq groupes de travail. Ma délégation est d'avis que cette proposition comporte une certaine souplesse : le Comité du désarmement ne pourra accepter aucune proposition ne recueillant pas

(M. Shitemi, Kenya)

l'appui de ses 40 membres. L'objectif correspondant à chacune des questions à examiner a été clairement énoncé dans les résolutions pertinentes qu'a adoptées l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-quatrième session. Par exemple, les paragraphes 2 et 3 de la résolution 34/73 sur l'interdiction complète des essais sont ainsi conçus : "[L'Assemblée générale] ... 2. Réaffirme sa conviction que la conclusion d'un traité permettant d'assurer à tout jamais l'interdiction de toutes les explosions expérimentales nucléaires par tous les Etats revêt la plus haute priorité; 3. Exprime sa conviction qu'un progrès décisif dans les négociations du Comité du désarmement relatives à la conclusion d'un tel traité est un élément essentiel à l'aboutissement des efforts déployés pour empêcher la prolifération tant verticale qu'horizontale des armes nucléaires et qu'il contribuera à la cessation de la course aux armements et à la réalisation du désarmement nucléaire." Le message contenu dans la résolution dont je viens de citer un passage est clair : la plus haute priorité est attribuée à la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais. Le mieux que nous puissions faire est de se conformer strictement aux exigences de cette résolution. Après tout, 137 Etats membres l'ont votée; il n'y a pas eu de votes contraires; la France et la Chine se sont abstenues. Le mandat dont nous sommes nantis suffit donc à justifier la constitution rapide d'un groupe de travail chargé d'engager des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais. Nous sommes prêts à entrer en négociation au moins sur les questions susceptibles, au stade actuel, d'être réglées. Il faut aussi que nous soyons informés des progrès qui ont été ou non réalisés au cours des négociations trilatérales entre les trois Etats qui sont les plus anciens possesseurs d'armes nucléaires. Ces négociations ont commencé dès 1977. Nous estimons que le temps écoulé depuis lors est assez long pour que les participants puissent au moins nous fournir des indications complètes sur ce qu'ils ont fait et sur les obstacles qu'ils ont rencontrés. Ce n'est pas une faveur que nous demandons; l'interdiction complète des essais préoccupe au plus haut point le monde entier, car il s'agit là de questions de sécurité dans leur aspect le plus sensible et le plus dangereux. Ces discussions impliquent un choix entre la vie et la mort; nous demandons comme un droit de jouer pleinement notre rôle dans cette affaire; nous revendiquons ce droit pour négocier un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

Au cours de la semaine dernière, nous avons passé beaucoup de temps à examiner si nous devions négocier (au sein d'un groupe de travail) des "arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes



nucléaires contre le recours ou la menace de recours aux armes nucléaires". Le mot "sur" insidieusement ajouté après le mot "négociier" n'a fait sérieusement douter de notre volonté d'accomplir notre tâche avec la fermeté qu'elle mérite et qu'elle exige; mais le compromis qui a été réalisé a aussitôt dissipé mes doutes.

Il a été suggéré que nous retardions la constitution d'un groupe de travail pour des négociations au sujet d'un accord sur l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et sur leur destruction. Ce serait contraire à la demande formulée par l'Assemblée générale dans la résolution 54/72 où le Comité est instamment prié "d'entreprendre au début de sa session de 1980, à titre hautement prioritaire, les négociations en vue d'un accord sur l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et sur leur destruction".

Nous avons eu des échanges de vues francs et ouverts entre pays signataires du Pacte de Varsovie et pays membres de l'OTAN. Ma délégation a très nettement senti la vanité des efforts que ferait un bloc pour atteindre la parité avec l'autre, compte tenu de tous les moyens qu'exige sa défense; la parité en la matière est un mirage; aujourd'hui, les pays du Pacte de Varsovie ont peut-être effectivement l'avantage sur le bloc de l'OTAN; demain ce sera l'inverse; et la course aux armements s'en trouvera stimulée pour un duel à mort où il n'y aura pas de vainqueur. C'est pourquoi les efforts tendant au désarmement sont raisonnables et doivent être soutenus par nous tous, afin que nous puissions atténuer la tension et diminuer les causes de méfiance. Nous invitons les deux blocs à réduire leurs divergences et à continuer de rechercher la détente. C'est la seule solution raisonnable. L'autre alternative, c'est la tension, la confrontation et finalement la guerre. L'Europe a mieux à faire; son histoire fourmille d'enseignements pour ceux qui peuvent en profiter. "Il faut tirer des leçons du passé, non s'en affliger", a dit Lénine.

Je vais maintenant donner lecture de la déclaration du Groupe des 21 sur un traité concernant l'interdiction complète des essais nucléaires, et je demande qu'elle fasse l'objet d'un document du Comité du désarmement.

(M. Shitemi, Kenya)

"Dans sa déclaration du 9 août 1979 (CD/50), le Groupe des 21, ayant réaffirmé l'importance et l'urgence qu'il y a à conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, a souligné qu'à sa session de 1979 le Comité du désarmement n'a malheureusement pas pu examiner en profondeur la question de l'interdiction des essais nucléaires, en dépit des nombreuses résolutions dans lesquelles l'Assemblée générale des Nations Unies lui demandait de donner la priorité la plus haute à des négociations sur un tel traité. Le Groupe a déclaré qu'il n'était pas satisfait du rapport sur les négociations tripartites, qui a été présenté tout à la fin de la session du Comité et a exprimé l'opinion que les Etats concernés auraient pu établir un rapport complet et détaillé sur l'état de ces négociations et sur les points d'accord et de désaccord.

"A sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a exprimé sa grave préoccupation devant le fait que contrairement aux vœux de la majorité écrasante des Etats Membres, les essais d'armes nucléaires ne se sont pas ralentis. Dans les deux résolutions (34/73 et 34/83B) adoptées à ce sujet, l'Assemblée générale a mis particulièrement en relief les deux questions évoquées par le Groupe des 21 dans sa déclaration du 9 août 1979, dont il a été question plus haut :

"D'une part, elle a prié le Comité du désarmement d'entreprendre, sans plus tarder, des négociations de fond concernant un traité sur l'interdiction complète des essais et, d'autre part, elle a invité les membres du Comité participant à des négociations séparées sur un tel traité à n'épargner aucun effort en vue de parvenir au plus tôt à la conclusion positive de ces négociations pour en rendre compte au Comité et, à défaut, de soumettre au Comité un rapport complet sur l'état actuel de leurs négociations séparées et sur les résultats obtenus jusqu'à présent, afin de contribuer aux négociations du Comité.

"A cette deuxième session du Comité, le Groupe des 21 demande à nouveau l'arrêt complet des essais d'armes nucléaires dans tous les milieux. Le Groupe estime que l'on dispose de documents appropriés pour entreprendre immédiatement des négociations à ce sujet. Dès le 29 février 1972, le Secrétaire général des Nations Unies a déclaré que seule la décision politique des Etats était indispensable pour parvenir à un accord définitif sur cette question dont tous les aspects, techniques et scientifiques, ont été pleinement explorés.

"Cette conclusion est encore plus fondée aujourd'hui. Parmi les nombreux documents de travail dont dispose le Comité, on trouve même deux projets de traités soumis à la CCD en 1977 (CCD/523 et CCD/526). Le Comité attend actuellement une nouvelle étude du Secrétaire général demandée par l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session (décision 34/422).

(M. Shitemi, Kenya)

"Dans sa déclaration du 27 février 1980, sur la création de groupes de travail (CD/64), le Groupe des 21 s'est déjà déclaré profondément convaincu que ces groupes constituent le meilleur mécanisme existant à cette fin au sein du Comité. Il demande, donc instamment qu'un groupe de travail soit créé pendant la première partie de la session de 1980 pour examiner le point de l'ordre du jour du Comité intitulé 'Interdiction des essais nucléaires'.

"Les trois Etats dotés d'armes nucléaires participant aux entretiens préparatoires sur un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires ont la responsabilité particulière de faire aboutir rapidement la négociation à une conclusion positive, conformément à la volonté exprimée par l'Assemblée générale. Le Groupe des 21 invite les trois négociateurs à présenter au Comité un rapport détaillé sur l'état de leurs travaux.

"Enfin, le Groupe des 21 souhaite faire ressortir l'importance fondamentale de progrès éventuels concernant l'arrêt des essais d'armes nucléaires qui, ainsi qu'il est indiqué dans le document final de la première session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, 'représenterait une contribution significative à l'objectif ... qui consiste à mettre un terme aux perfectionnements qualitatifs des armes nucléaires et à la mise au point de nouveaux types de telles armes et à empêcher la prolifération des armes nucléaires'."

Le PRESIDENT (Chine) (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Kenya de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. MARSHALL (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de me joindre à tous ceux qui vous ont félicité aujourd'hui d'assumer la présidence de notre Comité. Ma délégation se réjouit à l'idée de travailler sous votre direction au cours de ce mois, où nous allons aborder notre tâche essentielle et aussi, j'en suis certain, régler rapidement les questions administratives. Ce matin, au nom de la délégation britannique, je voudrais répondre très brièvement aux questions qui ont été posées aux représentants des trois gouvernements participant aux négociations sur l'interdiction complète des essais. Un certain nombre de points importants ont été soulevés à la séance d'aujourd'hui et lors de réunions antérieures, officielles ou officieuses. Ma délégation a écouté avec attention et intérêt ces diverses interventions qui ont utilement contribué à l'étude du problème : certaines comportaient des propositions tendant à associer plus étroitement le Comité à l'élaboration d'un accord sur une interdiction complète des essais. Je tiens à assurer les membres

(M. Marshall, Royaume-Uni)

du Comité que mon gouvernement se rend parfaitement compte de l'intérêt que présente cette importante question, non seulement pour les membres du Comité, mais aussi pour l'ensemble de la communauté mondiale. Le fait que nous étudions sérieusement ce problème ressort clairement, je crois, des efforts que nous faisons et que nous continuerons de faire pour que les négociations tripartites aboutissent à la conclusion d'un accord sur l'interdiction complète des essais. Je tiens à souligner de nouveau que, selon mon gouvernement, ces négociations tripartites menées confidentiellement constituent le meilleur moyen d'y parvenir. Toutefois, étant donné l'intérêt général dont j'ai parlé, ma délégation juge très important de communiquer au Comité des renseignements sur le cours de ces négociations. En conséquence, nous procédons actuellement à des négociations détaillées avec nos partenaires des Etats-Unis et de l'Union soviétique en vue de la présentation, au Comité, d'un rapport aussi complet qu'il est possible de le faire, eu égard au caractère délicat des négociations en cours et au fait qu'elles viennent d'entrer tout récemment dans une nouvelle phase. La date à laquelle il conviendra de présenter ce rapport fait aussi l'objet de discussions.

Le PRESIDENT (Chine) (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a prononcées à mon égard.

M. FLOWERREE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre aux précédents orateurs qui se sont félicités de vous voir appelé à la présidence pour le mois de mars, et d'exprimer en outre à M. l'Ambassadeur McPhail la reconnaissance de ma délégation pour l'habileté avec laquelle il a rempli ses difficiles fonctions durant le premier mois de notre session. Je voudrais aussi signaler la présence parmi nous ce matin d'une éminente personnalité américaine, M. l'Ambassadeur George Seignious qui est assis derrière moi.

M. l'Ambassadeur Seignious, ancien directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis, est maintenant membre du Conseil consultatif du Président pour les questions concernant la limitation des armements et le désarmement. Ceux d'entre vous qui étaient ici présents en juin dernier se rappelleront qu'immédiatement après la signature de l'accord SALT à Vienne, il est venu nous faire ici un exposé très vivant et extrêmement intéressant de cet événement. Nous nous félicitons de l'intérêt qu'il continue d'attacher aux travaux du Comité.

La délégation des Etats-Unis est consciente du vif intérêt que porte le Comité à la question de l'interdiction complète des essais nucléaires, et comprend fort bien le désir des délégations d'entendre les Etats dotés d'armes nucléaires exposer leurs vues à ce sujet.

(M. Flowerree, Etats-Unis d'Amérique)

Ma délégation considère que le Comité a le droit de demander à ces Etats d'exposer franchement la manière dont ils entendent parvenir à la réalisation de l'interdiction complète des essais, objectif auquel les Etats-Unis se rallient sans réserve.

Puisque les vues de mon Gouvernement coïncident avec celles du Royaume-Uni, je me bornerai pour le moment à associer ma délégation à la déclaration que vient de faire mon collègue britannique.

Le PRESIDENT (Chine) (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Pour aujourd'hui, la liste des orateurs est épuisée. Est-ce qu'une délégation demande encore la parole ?

Puisque personne ne demande la parole, je voudrais passer maintenant à la question de l'organisation de nos travaux pour cette semaine. Il me semble que de nouvelles consultations sont nécessaires au sujet de la création des groupes de travail spéciaux du Comité avant que nous puissions entreprendre d'autres consultations dans des réunions officieuses. Je crois aussi que cette question se rapporte au programme de travail que le Comité doit adopter; il me paraît donc que nous devrions encourager les efforts qui sont faits pour aplanir les divergences sur certains points particuliers de nos travaux. Si je comprends bien, un groupe de contact sur les armes chimiques s'est réuni la semaine dernière, mais de nouveaux efforts sont nécessaires pour rapprocher les points de vue actuellement divergents. Je voudrais demander à ce groupe de contact de poursuivre ses efforts, et prier les délégations intéressées de s'y associer afin que toutes les approches possibles puissent être examinées au sein de ce groupe. Le secrétariat prendrait les dispositions nécessaires en vue de ces consultations au fur et à mesure qu'elles seraient nécessaires.

A notre prochaine séance plénière de jeudi, nous pourrions décider au besoin de la tenue de réunions officieuses jeudi et vendredi pour l'examen des questions qui doivent être réglées en vue de l'organisation de nos travaux. Nous pourrions aussi, pendant une courte suspension de notre séance plénière de jeudi, examiner les demandes de certains pays qui désirent participer aux travaux du Comité sur la question des armes chimiques.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, la délégation soviétique n'a rien à objecter contre le programme de travail que vous avez proposé pour cette semaine, mais elle voudrait faire une proposition concernant l'élaboration du mandat du Groupe de travail sur les armes radiologiques. En effet, cette question a été examinée, d'une manière assez détaillée à l'une de nos réunions précédentes, et des contacts ont eu lieu entre plusieurs délégations. En outre, il existe plusieurs textes, dont l'un, proposé par la délégation hongroise, est celui sur lequel ont porté nos observations, de sorte que notre proposition serait parallèle à celle du Groupe de contact pour les armes chimiques, placé sous votre présidence. Le Groupe de contact pour l'élaboration du mandat du Groupe de travail sur les armes radiologiques serait appelé à fonctionner dans les mêmes conditions. Peut-être pourriez-vous demander aux délégations intéressées de se réunir aujourd'hui pour faire avancer les travaux. Telle est la proposition de la délégation soviétique.

M. SHITEMI (Kenya) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais simplement vous annoncer qu'il y aura demain, à 15 heures, une réunion du Groupe des 21.

Le PRESIDENT (Chine) (traduit de l'anglais) : En ce qui concerne le Groupe de contact pour le mandat du Groupe de travail sur les armes radiologiques, nous consulterons les délégations intéressées et nous convoquerons ultérieurement une réunion de ce groupe de contact. D'autres délégués souhaitent-ils prendre la parole ? Personne ne demandant la parole, j'indique que la prochaine séance plénière du Comité du désarmement se tiendra le jeudi 6 mars à 10 h 30.

La séance est levée à 12 heures.